

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 avril 2005
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 12 avril 2005, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint deux tableaux statistiques indiquant le nombre total de violations commises par Israël contre le Liban en février et mars 2005.

Ces violations sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dont la résolution 1583 (2005), récemment adoptée. Elles contreviennent également à vos nombreuses invitations à y mettre fin, notamment dans votre récent rapport S/2005/36 en date du 20 janvier 2005. Le Liban demande à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à s'abstenir de commettre de telles violations, qui compromettent la paix et la sécurité internationales. Le Liban fait porter à Israël l'entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ibrahim Assaf



**Annexe à la lettre datée du 12 avril 2005,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau récapitulatif indiquant le nombre total de violations commises par Israël
contre le Liban en février 2005**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			Nombre total de violations
<i>Chasseurs</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Violations des eaux territoriales, tirs en rafales et tirs de fusées éclairantes</i>	<i>Agressions militaires (attaques aériennes, tirs d'artillerie, bombardements de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils)</i>	<i>Violations sur le terrain (tirs d'artillerie, tirs de fusées éclairantes, coups de feu, infiltrations, mise en place d'installations sur le territoire libanais)</i>	<i>Comportements abusifs (menaces et intimidations par les armes, excavations, mise en place de fil de fer barbelé et d'installations sur le territoire libanais)</i>	
11	35	2	48	13	–	8	2	71

**Tableau récapitulatif indiquant le nombre total de violations commises
par Israël contre le Liban en mars 2005**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			Nombre total de violations
<i>Chasseurs</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Violations des eaux territoriales, tirs en rafales et tirs de fusées éclairantes</i>	<i>Agressions militaires (attaques aériennes, tirs d'artillerie, bombardements de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils)</i>	<i>Violations sur le terrain (tirs d'artillerie, tirs de fusées éclairantes, coups de feu, infiltrations, mise en place d'installations sur le territoire libanais)</i>	<i>Comportements abusifs (menaces et intimidations par les armes, excavations, mise en place de fil de fer barbelé et d'installations sur le territoire libanais)</i>	
14	67	5	86	10	–	7	1	104